

# Anne-Emery Torracinta: supprimer le français est «une atteinte à la cohésion nationale»

Tribune de  
Genève

26.09.2014



Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique. Image: Steeve Luncker-Gomez

La ministre genevoise de l'Instruction publique Anne Emery-Torracinta voit dans la décision de cantons alémaniques de supprimer l'apprentissage du français à l'école primaire «une atteinte à la cohésion nationale». Elle dit toutefois comprendre l'argument quant à la surcharge des élèves.

«C'est d'ailleurs une de mes inquiétudes à propos de l'anglais que l'on vient d'introduire» en primaire à Genève, où de nombreux élèves n'ont pas le français comme langue maternelle, déclare Anne Emery-Torracinta dans une interview diffusée vendredi par *Le Courrier*. Mais elle ne comprend pas pourquoi «c'est le français que certains cantons suppriment plutôt que l'anglais».

L'enseignement précoce de deux langues étrangères découle de l'harmonisation scolaire HarmoS, relève-t-elle. Revenir sur cet engagement «ne serait pas correct».

## **Des règles du jeu**

La conseillère d'Etat socialiste rappelle qu'il y a des règles du jeu. «Nous les respectons, mais d'autres font ce qu'ils veulent dans leur coin», s'insurge-t-elle.

En août, le Parlement thurgovien et le gouvernement nidwaldien ont décidé de supprimer l'enseignement du français à l'école primaire. Dans les Grisons et à Lucerne, une initiative populaire visant à supprimer l'enseignement d'une des langues étrangères à l'école primaire, a abouti.

Le Parlement schaffhousois a, lui, approuvé un postulat demandant au gouvernement d'exiger une adaptation du concordat HarmoS, afin de supprimer l'obligation d'enseigner deux langues étrangères à l'école primaire.

Dans les cantons alémaniques non limitrophes de l'espace francophone, le français est actuellement enseigné dès la 5<sup>e</sup>, contrairement aux cantons limitrophes qui l'enseignent dès la 3<sup>e</sup>.